



Colloque international du 43^{ème} Congrès de l'Association internationale des Maires francophones.

Discours d'ouverture du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale

Lieu : Palais des Congrès de Cotonou
Date : Jeudi 12 octobre 2023

- Monsieur le Ministre de la Culture, du Tourisme et des Arts, cher Collègue ;
- Mesdames et Messieurs les Députés à l'Assemblée nationale du Bénin ;
- Monsieur le Secrétaire permanent de l'Association internationale des Maires francophones ;
- Monsieur le Préfet du Département du Littoral ;
- Monsieur le Maire de la ville de Cotonou ;
- Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de l'AIMF ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société civile ;
- Chers journalistes et professionnels des médias ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, au nom du Gouvernement du Bénin et de son Chef, le Président Patrice TALON, en mon nom personnel, auquel j'associe celui de mon collègue, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, vous renouveler les cordiales bienvenues du peuple béninois sur la terre hospitalière des dignes fils et héritiers de Béhanzin, de Kaba, de Bio Guéra et autres dévoués à la Patrie.

Mesdames et messieurs,

Chers invités,

Le Bénin s'honneure d'abriter depuis hier, 11 octobre 2023, les travaux entrant dans le cadre de la 43^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), autorisée par le Conseil

des Ministres en sa séance du mercredi 15 mars 2023 dont le thème est « Art et cultures urbaines, enjeux et facteurs de développement et de paix ».

Ce thème, plus qu'évocateur, est une interpellation de la conscience collective et de celle des dirigeants des villes du monde entier vers un développement intégré et durable, avec pour leviers des valeurs qui nous sont propres.

Mesdames et messieurs,

Cette assemblée générale se tient dans un contexte principalement marqué par la mise en œuvre de l'une des reformes phares du Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026, avec déjà pour résultats, sur la base des

dispositions du protocole d'accord de partenariat, Gouvernement-Communes : (I) le transfert de ressources humaines compétentes et (II) la mise à disposition de moyens matériels et financiers conséquents, en appui aux efforts consentis par nos Collectivités territoriales décentralisées.

Ces différents appuis procèdent de la mise en œuvre du Plan de Décentralisation et de Déconcentration et visent à assurer l'efficacité du pilotage et de la gestion de l'administration communale, pour faire de nos communes des espaces de vie agréable et le soubassement du développement équilibré de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

A l'analyse du dernier rapport d'avancement de la mise en œuvre de la Politique nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC), il est apparu nécessaire et impérieux de revoir certains aspects de notre système de décentralisation, qui s'est révélé, après 20 années d'expérience, de moins en moins apte à répondre efficacement aux besoins actuels des populations, dans un environnement mondial en pleine mutation structurelle et conjoncturelle par endroits.

Ainsi, avec la nouvelle loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'Administration territoriale en République du

Bénin (référence légale unique de la décentralisation au Bénin), divers réajustements ont été consacrés.

Il s'agit, entre autres, de la séparation des fonctions politiques de celles à caractères technique et administratif, pour se prémunir des interférences du politique sur l'objectivité de l'action publique communale, de la création de nouveaux organes (**conseil de supervision : organe d'orientation et secrétariat exécutif : organe opérationnel**), de la redistribution des rôles et de la réorganisation des relations entre les différents organes communaux d'une part et les préfectures d'autre part (**la réformation du pouvoir d'annulation en un pouvoir de suspension**).

Mesdames et messieurs,
Chers participants,

Le colloque de cette année se tient donc dans une situation particulière où les Collectivités territoriales décentralisées sont appelées à jouer leur partition dans le renforcement du lien social et l'attachement au territoire des populations dans toutes leurs diversités.

A cet effet, les arts et la culture apparaissent comme des réponses appropriées ; d'où la nécessité pour nos villes d'inscrire ces thématiques dans leurs agendas d'investissements. L'expérience béninoise en cette matière est basée sur un contrat Etat/commune.

Mesdames et messieurs,

C'est le lieu de faire un bref rappel des engagements du Gouvernement du Bénin dans la promotion des arts, de la culture et du tourisme.

En effet, au Bénin, dans ce secteur, il est prévu au Programme d'Actions du Gouvernement, un investissement d'environ 2 milliards d'euros.

Ainsi, au nombre des réalisations, il sera créé à titre illustratif à Cotonou, un quartier culturel et créatif et un centre pluridisciplinaire des arts (dances, théâtre, cinéma, musique, ...etc.).

Par ailleurs, dans une vision plus globale, la politique du Gouvernement se matérialise, à

travers la mise en place de complexes d'exposition muséale de renommée internationale, notamment le musée de l'histoire de l'esclavage à Ouidah, le Musée du Vaudou à Porto-Novo, le Musée des arts contemporains à Cotonou et le Musée de l'épopée des Amazones et des rois du Danxomè à Abomey. Ce dernier, une fois achevé, accueillera les trésors royaux récemment restitués au Bénin.

Ces investissements sont accompagnés et soutenus par de vastes projets de promotion des talents et de renforcement des capacités auxquels s'ajoute la rénovation de plusieurs sites touristiques et mémoriels afin de revivifier notre histoire.

Mesdames et messieurs,

Chers invités,

Au regard de tout ce qui précède, vous conviendrez certainement avec moi que, la révélation de la culture Béninoise est en marche et si le cap est maintenu, dans les années à venir, notre pays va enregistrer des progrès significatifs dans le secteur pour se positionner au rang des meilleures destinations de l'Afrique et pourquoi pas du monde.

Mesdames et messieurs,

Chers experts,

Tel que vous le savez, les Colloques de l'AIMF sont réputés être des instances de réflexions et d'échanges entre les différentes parties

prenantes au développement local afin de formuler des recommandations pouvant servir d'inspirations à l'action publique à la base. C'est pourquoi, je voudrais bien croire à la disposition d'esprit de chacun et de tous à contribuer à l'animation productive des quatre panels thématiques prévus, avec la certitude que les résultats de vos travaux serviront de viviers aux maires pour améliorer les politiques publiques de nos villes en matière culturelle, artistique et touristique.

Mesdames et messieurs,

Chers invités,

Je vous invite donc à profiter des sorties touristiques programmées pour découvrir le

riche patrimoine historique et culturel de notre pays.

Sur ce, je déclare officiellement ouverts les travaux du Colloque scientifique du 43^{ème} Congrès de l'Association internationale des Maires francophones.

Je vous remercie.